



Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi(e) d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur et Madame LEUPE-PARDON Madame Dominique TROUSSON** domicilié(e)(s)(es) Rue de Basse-Biez 36 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Rue de Basse-Biez, 36 à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 03 A 4A2.

Le projet est de type : **Transformation et extension d'une habitation, création d'un second logement, abattage d'un arbre et construction d'un local vélo-poubelle** et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2. Du CoDT , 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

La demande se situe également en écarts à la densité préconisée au Schéma de développement communal adopté par le Conseil communal le 29/12/2009 et entré en vigueur le 27/04/2010. Aire résidentielle (entre 5 et 11 log/ha) .

L'annonce de projet est ouverte du 16/10/2021 au 31/10/2021.

Vu les conditions sanitaires (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, le dossier de demande de permis (plans et formulaires) est directement consultable sur le site de l'Administration communale.

Pour ce faire, vous devez cliquer sur ma commune/ services communaux/ urbanisme /annonce de projet.

La consultation des dossiers physiques est suspendue afin d'éviter un maximum les manipulations par plusieurs personnes et ce, conformément aux recommandations sanitaires. En cas de force majeure (impossibilité d'accéder à internet), veuillez prendre contact avec le service urbanisme par téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/10/2021 au 31/10/2021 à 12h00 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;
- par télécopie au numéro 010/84.83.59 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be;

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : (PU/2021/8025/al).

Le Directeur général,

Y. STORMME



Le Bourgmestre,

A. CLABOTS